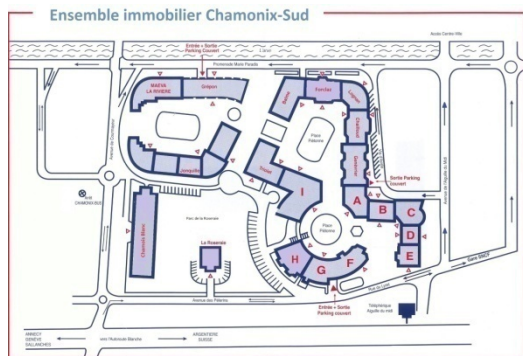




## Chamonix-Sud

### Conseil de l'Union de syndicats des copropriétaires de Chamonix-Sud (6 tranches, 10 copropriétés, 20 bâtiments)

## Historique de la préparation de la rénovation de Chamonix-Sud

F. Grégoire le 4 avril 2022

2010 → AG de l'Union, le 27 mars : l'Union décide de chercher une entreprise pour réaliser l'étude « diagnostic » liée à la reprise de l'étanchéité de la dalle.

2011 → AG de l'Union, le 28 juin : un appel d'offres est transmis à une dizaine d'entreprises, une seule répond (Socotec à l'origine de la construction des bâtiments) mais déclare n'avoir aucun document pour poursuivre l'étude et donne des pistes, mais l'Union ne donne pas suite.

2012 → AG de l'Union, le 25 juillet : décision de fermer l'allée Marcel-Burnet et de la mettre en sens unique (de l'avenue de Courmayeur vers la rue du Lyret), et d'étudier la fermeture de la via d'Aoste.

2013 à 2017 → discussions au sein du conseil de l'Union.

2018 → conseil de l'Union, le 19 mai : décision de lancer la rénovation (rénovation des voies de circulation, étanchéité de la dalle, réaménagement extérieur).

Début 2019 → AG de toutes les copropriétés puis AG de l'Union → votes du financement :

- de la phase 1 de la rénovation des voies de circulation (étalement sur 3 exercices) ;
- étude « diagnostic » de l'étanchéité de la dalle.

Mi-2019 → l'appel d'offres de l'étude « diagnostic » est rédigé après discussion avec une quinzaine d'entreprises dont quatre nous informent qu'elles répondront.

Début 2020 → AG de toutes les copropriétés puis AG de l'Union → votes du financement de la phase 2 de la rénovation des voies de circulation.

Mi-2020 → le conseil de l'Union étudie les trois réponses reçues à l'appel d'offres et le 24 juin, choisit la société ACT pour réaliser l'étude « diagnostic ». **Le rapport final de l'étude « diagnostic » de l'étanchéité de la dalle est publié le 8 janvier 2021.**

Début 2021 → Les premières réflexions sur les travaux à mener pour la reprise de l'étanchéité de la dalle amènent à réfléchir sur l'évolution à donner à l'aménagement futur, une fois les travaux réalisés. Pour cela, il est décidé de lancer une grande enquête. AG de toutes les copropriétés puis de l'Union le 26 avril → votes du financement de la phase 3 (allée Marcel-Burnet, via d'Aoste) et du chiffrage de la réfection de l'étanchéité.

Mi-2021 → création du questionnaire en ligne pour que chaque copropriétaire puisse s'exprimer, création du site de l'Union <https://unionchamonixsud.fr/fr/> (en français, en anglais, en italien), réunions d'information...

Les résultats sont analysés et discutés au sein du conseil et lors de réunions avec les copropriétaires. Plusieurs lignes de force ressortent : la demande forte de plus d'espaces verts (l'aménagement actuel est jugé majoritairement peu esthétique), l'amélioration de l'entrée principale côté rue du Lyret devenue particulièrement inesthétique avec les années, l'amélioration des quatre passages sous bâtiments, le moyen d'éviter la pollution sonore des deux-roues motorisés, la création d'espaces vélos, la diminution des nuisances sonores nocturnes, une amélioration sensible de la signalétique au sous-sol. En conclusion, les copropriétaires demandent majoritairement une amélioration de l'ensemble du village-piéton, et le parc de la Roseraie est souvent cité. Tous ces points sont discutés avec le maître d'œuvre, des visites sur place permettent à l'architecte paysagiste de faire des propositions quant à des évolutions de l'éclairage, de la diminution des nuisances sonores, de la signalétique... On décide toutefois de ne pas prendre en compte le parc de la Roseraie (on évoque un complément d'étude plus tard, compte tenu de la spécialisation arboricole de l'architecte paysagiste), mais de traiter au sein du projet de réaménagement : l'allée de l'Union (transition entre le dessus des dalles et le parc de la Roseraie), la passerelle très vétuste (on ressort le projet de l'architecte J.-F. Chevalier en 2003), les aménagements côté promenade Marie-Paradis.

Novembre-décembre 2021 → présentation par ACT des premiers résultats de l'étude du réaménagement extérieur. Ces résultats sont discutés au sein de conseils syndicaux et avec leurs auteurs. Le conseil de l'Union propose de compléter cette étude et de la poursuivre par une mission de maîtrise d'œuvre confiée à ACT.

Début 2022 → une **proposition de réaménagement extérieur est publiée le 10 janvier 2022**. Le site de l'Union est alors mis à jour et refondu.

AG de toutes les copropriétés puis AG de l'Union le 4 avril : votes du financement de compléments à la rénovation des voies de circulation, et pour ACT : vote de la poursuite de l'étude par un contrat de maîtrise d'œuvre (résolution 22) dont le titre est « **Réfection de l'étanchéité de la dalle du parking et de la rénovation de la place de Chamonix-Sud** ».